

Conditions Générales de Vente - DRONE EXPERT SERVICES

Généralités

Les Conditions Générales de Vente de DRONE EXPERT SERVICES (appelées ci-après CGV) sont régulièrement remises au client sur les devis et les factures, et présentes sur notre site internet <http://drone-expert-services.fr>. En conséquence, le fait de passer commande et/ou de payer, même partiellement (acompte) indique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions de ces CGV. Les CGV sont applicables dans leur intégralité dans le cadre de tout contrat passé entre DRONE EXPERT SERVICES et ses clients en France comme à l'étranger, et ce, quel que soit le type de mission, son lieu ou dans le cadre de livraison des fichiers. Toutes les conditions contraires à ces présentes CGV et posées par le client, dans le cadre de ses propres conditions générales d'achat, seront inopposables aux CGV de DRONE EXPERT SERVICES.

Commandes

Toute commande fera l'objet d'un accord écrit entre DRONE EXPERT SERVICES et son client qui portera sur le devis la mention manuscrite « bon pour accord » suivi de la date et signature afin que ce dernier soit validé et reconnu comme une commande. DRONE EXPERT SERVICES se réserve le droit d'annuler une commande en raison d'un changement de prix indépendant de sa volonté. Ceci peut être dû à une évolution inattendue des taux de change, des coûts des déplacements, du transport, d'une difficulté d'accessibilité au lieu de la mission, ou encore de la mise en danger des hommes ou du matériel, ou d'animaux, ou de l'environnement général et de la météo. Dans le cas où la décision d'annulation est indépendante des informations initialement fournies par le client, et qu'en conséquence sa responsabilité est nulle, l'acompte éventuellement perçu lui sera intégralement restitué.

Enregistrement de la mission

L'enregistrement, la validation technique et administrative de la commande seront effectués par DRONE EXPERT SERVICES :

– Selon le respect des normes et réglementations en vigueur, dont les règles de l'air, l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent ;

– Après vérification qu'aucune mise en danger n'existe, quelle qu'en soit sa nature ;

– Que les dispositions d'interdiction ou de réglementation de l'accès au site de la mission sont effectivement prises et appliquées pour le temps de la mission.

La non faisabilité technique éventuelle de ladite commande sera confirmée par écrit au client (courrier RAR ou mail). Elle pourra entraîner soit un différé de la mission, soit son annulation complète.

Prix

Les prix s'entendent par défaut en Euros Hors Taxes, sauf éventuelle mention claire sur certains devis ou documents, à destination prioritaire de professionnels ou de clients étrangers relevant d'une fiscalité différente. Le bon de commande doit être signé par le client et accompagné du versement d'un acompte à l'issue du délai de réflexion et établi à l'ordre de DRONE EXPERT SERVICES pour un montant minimum de 30% du prix HT de la commande complète. Le solde du paiement devra être effectué à la remise des fichiers images et vidéos et si attendu du rapport de mission. Le solde du paiement pourra toutefois être demandé avant l'exécution de la mission dans certains cas particuliers, DRONE EXPERT SERVICES se réserve le droit de ne pas effectuer la mission si elle juge la situation critique. Les sommes éventuellement perçues en acomptes seront remboursées au client sauf pour les éventuels dépenses engagées (voyages, déplacements, journées de présence sur site, démarches administratives liées aux autorisations...).

Conditions de règlement

A défaut de convention particulière, le client s'engage à régler intégralement les factures du vendeur dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pénalités de retard

Au-delà du 45ème jour à compter de la date de facture, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité, calculée sur la base de 1% par mois ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Mission

La mission se fait sur la base d'un rendez-vous et à l'adresse convenue avec le client lors de la commande. Le délai d'intervention est donné de bonne foi. Les retards dans l'exécution des missions dus à un motif indépendant à la volonté de DRONE EXPERT SERVICES, notamment en cas de mauvaise météo, en cas de force majeure, ou suite à un délai imprévu dans l'obtention des autorisations administratives, ne peuvent donner lieu à une annulation de commande ou à une quelconque indemnisation. Le client est tenu de faire sécuriser la zone d'intervention et de prévenir les personnes présentes (domaine privé= avant l'ouverture de la mission, sauf mention écrite stipulant qu'une tierce personne ou que DRONE EXPERT SERVICES en est chargée).

Réglementation

DRONE EXPERT SERVICES a pour obligation de se conformer aux réglementations en vigueur relatives aux Règles de l'Air applicables en France, à la réglementation spécifique de l'usage des drones civils sur le territoire français, de justifier de l'homologation par la Direction Générale de l'Aviation Civile des drones utilisés, de justifier de la formation de ses télépilotes par leur détention d'une DNC, et d'être couvert en Responsabilité Civile Professionnelle et Aérienne. Le client a pour obligation de respecter la législation française générale, et de sécuriser ou de faire sécuriser la zone d'intervention selon les consignes de DRONE EXPERT SERVICES ou des équipes d'intervention, ou selon les directives et arrêtés municipaux ou préfectoraux.

Réserve de propriété et droit d'auteur

DRONE EXPERT SERVICES conserve la pleine propriété matérielle et immatérielle des fichiers, images, mesures, et autres relevés, jusqu'à leur paiement intégral par le client, loi n°80.335 du 30 mai 1980. Le transfert de propriété des produits et services au client s'effectue au moment de l'encaissement intégral du prix par DRONE EXPERT SERVICES. Au moment de la livraison du travail, DRONE EXPERT SERVICES cède au client, pour le monde entier, à titre exclusif et pour une durée indéterminée l'ensemble des droits pour un usage interne/internet. Le client garantit qu'il n'effectuera aucune autre exploitation que celles prévues par les présentes.

DRONE EXPERT SERVICES se réserve le droit, ce que le client accepte, de diffuser les photographies ainsi qu'une partie ou la vidéo intégrale sur son site internet www.drone-expert-services.fr ainsi que sur les réseaux sociaux. (sauf si un contrat spécifique entre le client et la société Drone Expert Services stipule des conditions différentes). Conformément à la législation française, DRONE EXPERT SERVICES doit se décharger du droit à l'image auprès des personnes présentes reconnaissables sur les photos, vidéos, et autres supports. Les décharges de responsabilité du droit à l'image seront complétées et signées de ces personnes dans la mesure du possible. En sa qualité de professionnel, DRONE EXPERT SERVICES est autorisée à diffuser des photos et vidéos de personnes, biens, animaux, dans le respect du droit à l'image et du respect de l'anonymat ou de l'intimité de ces derniers.

Litiges

Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes CGV pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation de DRONE EXPERT SERVICES en vue d'un règlement amiable. Il est rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires. Les parties conviennent que les litiges de toute nature relatifs à l'exécution des commandes passées par les clients (personnes physiques ou personnes morales), ou pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce.

Cas de force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant DRONE EXPERT SERVICES de son obligation d'effectuer sa mission ou de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, les catastrophes naturelles, et l'impossibilité pour lui-même d'être approvisionné. DRONE EXPERT SERVICES tiendra le client ou son représentant informé dès que possible du ou des cas de force majeure.

Contacts

La société DRONE EXPERT SERVICES SAS est une société dûment enregistrée auprès du Tribunal de Commerce de Versailles sous le SIRET : 80152593200027 – APE : 7420Z - SAS au capital de 10.000€ - TVA : FR91 801 525 932. La Société Drone Expert Services est représentée par son Président Monsieur Renaud THIERRY, dûment habilité. Contact : +33 (0)6 80 11 17 11 - Courriel : contact@drone-expert-services.fr